

Préfecture des Côtes d'Armor

Plan de relance – Échéances mesures concernant l'alimentation

Mesure 11B "Jardins Partagés" : Création de nouveaux jardins partagés et collectifs ou soutien au développement de jardins partagés et collectifs existants dans les zones urbaines"

Cahier des charges, dossier de candidature et plan de financement : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-developpement-rural/Aides-du-plan-de-relance-a-destination-des-agriculteurs/Jardins-partages-et-collectifs>

Délai de réalisation : 1 an (soit avant septembre 2022)

Calendrier : du 29 janvier au 15 septembre 2021, instruction des dossiers au fil de l'eau

Mesure 13 " Structurer les filières locales au travers de projets alimentaires territoriaux (PAT)

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Mesure-13-Partenariat-Etat?id_rubrique=614

- **Volet A : dispositif national (APP national 2020/2021 du PNA)**

Soutien aux PAT émergents

- **Volet B : dispositif régional (APP régional 2020/2021)**

Dispositif ouvert aux PAT labellisés ou en cours de labellisation

Calendrier : du 26 février au 20 septembre 2021

Mesure 14 "Soutien cantines scolaires des petites communes"

Notice d'information, dossier de candidature : <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Calendrier : du 8 février 2021 au 31 octobre 2021, instruction des dossiers au fil de l'eau

Mesure éligible aux communes qui ont perçu la fraction cible de la dotation de solidarité rurale en 2020

Second Appel à projets régional Fonds friches du plan de relance - DRCT

Le second Appel à projets (AAP) régional "Fonds friches" du plan de relance est paru. Il porte sur 15,6M€.

Les candidatures sont à déposer d'ici le 4 octobre 2021, selon les modalités indiquées à cette adresse :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/deuxieme-edition-appel-a-projets-recyclage-foncier-a4678.html>

Le cahier des charges est identique à celui du premier AAP. L'appel à projets régional est coordonné avec celui piloté au niveau national par l'ADEME (dépollution).

Les porteurs de projets dont les candidatures n'ont pas été retenues lors du 1^{er} appel à projets peuvent déposer un dossier actualisé.

Les délégués territoriaux de la DDTM se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.